



**DEMANDE DE BADGE ET D'AUTORISATION D'ACCES AUX TERMINAUX
de PORTE OCEANE (TPO), de TNMSC 2000 et de Normandie**

Dans le cadre de la mise en place du Code ISPS, au niveau mondial, depuis le 1° Juillet 2004, les installations portuaires se doivent de contrôler les accès de leurs terminaux en fonction du niveau de sûreté communiqué par le Préfet.

Les nouveaux badges seront nominatifs avec une photographie du titulaire et auront une validité de cinq ans maximum. Le prix fixé, payable au Terminaux de Normandie est de 50 € HT soit 60 € TTC le badge(1). Si l'intéressé est déjà titulaire d'un badge, ne demander que l'autorisation d'accès et remplir le numéro. **BADGE** **ACCES** **N° BADGE :**

Demandeur : **ATTENTION : 1 IMPRIME A REMPLIR PAR TITULAIRE**

Raison Sociale, Adresse, Tél, N° de TVA Intra Communautaire (2)	Nom du Directeur	Nom du Titulaire (3)	Prénom	Fonction	Date de Naissance

(1) Prix sous réserves de modifications. Modification de la TVA au 01 janvier 2014 : 20%

(2) Adresse de Facturation si différente de (2) :

(3) Joindre photocopie de la carte d'identité

MOTIF : **DUREE :**

TERMINAUX DEMANDES : **NORMANDIE** **TPO** **TNMSC 2000**

***Le demandeur s'engage à informer immédiatement l' (Agent de Sureté des Installations Portuaires) -Tel 06 18 88 20 25 ;
Fax : 02 35 53 45 70- de tout changement de Titulaire***

Le demandeur s'engage à respecter et à faire respecter par le/les Titulaire (s) :

L'Arrêté Préfectoral du 5 Mars 2004 réglementant les conditions de circulation et de stationnement à l'intérieur de la circonscription portuaire.

- Les voies de circulation à l'intérieur des terminaux
- Les consignes de sécurité et de sûreté
- Les affichages localisés à l'entrée des terminaux
- L'interdiction de circuler sans raison valable dans les zones d'accès restreintes
- Les instructions qui pourraient être données par les chargés de sûreté des terminaux, notamment en cas d'évacuation de l'installation portuaire
- L'interdiction de permettre l'intrusion de toute personne non munie de badge

Le Titulaire s'engage à informer l'ASIP ou tout employé de l'installation portuaire de toute situation suspecte menaçant potentiellement l'installation portuaire.

Partie réservée à Terminaux de Normandie

ASIP	Facturation	Le Titulaire
Marc LE CLERC	Réglé le :	Nom :
Date :	Par chèque n° :	Date :
Signature	Total :	Signature
		E mail :